

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 AVRIL 2011

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 13

Date de la convocation : 31 mars 2011

L'an deux mil ONZE,

Et le onze avril, A dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Samir TRIKI, Maire

PRESENTS : Samir TRIKI – Maire – Raynald BONAVENTURE – Michelle LAFOND - Jean-François SAUVESTRE - Adjoint - Laurent CHRIST – Christine CHABOT - Conseillers municipaux délégués - Sébastien LEPILLER — Laurent BIERJON - Alain DENIS - Joëlle ANTUNES - Benoît REDUREAU –

Absents excusés ayant donné pouvoir : Christine ROY - – Philippe MARTINET

Absents : - Bruno MANGEMATIN - Nathalie BODEAU

Monsieur Sébastien LEPILLER a été nommé secrétaire de séance.

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu du dernier conseil municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité

1 – BUDGET LEGS PAILLOU –

Vote du Compte de Gestion 2010

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion, 2010, établi par le Trésorier Municipal après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte Administratif 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain DENIS

vote le Compte Administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	564 817.92
	Réalisé :	429 575.17
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	564 817.92
	Réalisé :	568 095.00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	191 073.79
	Réalisé :	572 241.45
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	191 073.79
	Réalisé :	613 350.29
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	138 519.83
Fonctionnement :	41 108.84
Résultat global :	179 628.67

En 2010, différents travaux ont été financés par ce budget du Legs Paillhou à savoir :

Domaine des Chappets : remplacement de fenêtres et porte fenêtres en PVC

Affectation de résultat

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	7 359.05
- un excédent reporté de :	33 749.79

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	41 108.84
- un excédent d'investissement de :	138 519.83
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00

Soit un excédent de financement de :	138 519.83
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010: EXCÉDENT	41 108.84
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	41 108.84
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	138 519.83

Vote du Budget Primitif 2011

Le Conseil Municipal

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2011:

Investissement

Dépenses :	183 000.00
Recettes :	183 000.00

Fonctionnement

Dépenses :	193 000.00
Recettes :	193 000.00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	183 000.00
Recettes :	183 000.00

Fonctionnement

Dépenses :	193 000.00
Recettes :	193 000.00

Pour 2011, le budget prévoit entre autres :

La Charité : Réfection de la toiture du pavillon entrée
Mise en sécurité du site suite à locaux vacants après départ APAJH

La Charité : Etude Pôle Socio CULTUREL

Domaines

- La Bourbe pose d'une cloison métallique pour hangar
- Les Bancherots : remise aux normes de l'électricité
- Les Salverts : remplacement fenêtres

Lotissement Vicomte Paillhou : mise aux normes des chaudières

Bois de la Brosse + route de la Brosse : réfection chaussée du pont du garde
Aménagement divers bois de la Brosse

Le vote du budget primitif 2010 a été voté par 13 voix pour

2 - **Budget COMMUNE**

Vote du Compte de Gestion 2010

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,
sous la présidence de Monsieur Alain DENIS, Après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2010 établi par le trésorier municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Vote du Compte administratif 2010

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes

Investissement

Dépenses	Prévus :	275 900.00
	Réalisé :	266 497.31
	Reste à réaliser :	31 300.00

Recettes	Prévus :	275 900.00
	Réalisé :	228 295.88
	Reste à réaliser :	2 000.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 005 200.00
	Réalisé :	914 728.07
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	1 005 200.00
	Réalisé:	1 035 654.58
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-38 201.43
Fonctionnement :	120 926.51
Résultat global :	82 725.08

AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Samir TRIKI, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	48 718.57
- un excédent reporté de :	72 207.94

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	120 926.51
- un déficit d'investissement de :	38 201.43
d'investissement de :	75 006,92
- un déficit d'investissement de :	29 300.00
- un déficit des restes à réaliser de :	67 501.43

Soit un besoin de financement de :

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :	EXCEDENT	120 926.51
		67 501.43
		53 425.08

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 :	
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	38 201.43
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	
Déficit	

En 2010, les réalisations d'investissement ont été les suivantes :

- Achat de divers matériels pour les services techniques : une débroussailleuse – un tractopelle – un taille haie
- Au cimetière : réalisation d'un deuxième columbarium
- A la mairie : achat de nouveaux ordinateurs – installation d'un serveur et de logiciel sur copieur –
- A la salle polyvalente : poursuite de la rénovation avec pose d'un carrelage – travaux d'électricité et d'économie d'énergie
- Réalisation de travaux de clôture du Chemin de la Grange
- Pour la sécurité : travaux d'abattage d'arbre pour ouverture – achat de signalitique
- P.L.U : poursuite du dossier
- Pour le Centre de Loisirs : achat de divers mobiliers – aspirateur
- Eclairage public : changement de foyers

En fonctionnement, outre les dépenses courantes incompressibles, différentes actions ont été menées

- Dictionnaires pour les enfants qui partent en 6^{ème}
- Toute l'année, transport scolaire assuré par le minibus ainsi que plusieurs déplacements Centre de Loisirs
- Fête de la Ste Anne avec festival de jazz au Fil du Cher
- Triathlon
- Semaine Bleue
- Marché de Noël

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2011 :

Investissement

Dépenses 182 700.00

Recettes 212 000.00

Fonctionnement

Dépenses 1 025 000.00

Recettes 1 025 000.00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 214 000.00

Recettes : 214 000.00

Fonctionnement

Dépenses : 1 025 000.00

Recettes : 1 025 000.00

Le vote du budget primitif 2011 a été voté par 13 voix.

Monsieur le Maire commente le bilan 2010 et le budget 2011 en s'appuyant sur des analyses financières qui montrent une grande stabilité des dépenses de fonctionnement malgré une baisse des recettes de cette même section. Une réflexion est à mener afin de réduire cet effet ciseaux qui s'accroît chaque année.

Plusieurs orientations se dégagent

- La maîtrise du budget de fonctionnement malgré une baisse constatée des recettes de fonctionnement
- la non augmentation des impôts locaux et la reconduction des taux 2010 pour 2011 et ce depuis 2001 -
- le maintien de l'effort de la subvention au CCAS - Centre Communal d'Actions Sociales d'un montant de 10 500 €
- un plan d'investissement soutenu

Ce budget 2011 équilibré en dépenses et recettes prévoit les travaux suivants :

- Achat de matériel divers – véhicule et divers matériels pour les services techniques
- Mairie – achat de mobilier – sièges de bureau
- Salle polyvalente : installation de sèche-mains
- Travaux de voirie – réfection du chemin Marlinat – Les Thoumazons
- Sécurité : achat de signalitique – de miroirs et mise en sécurité des abords de l'école
- PLU – poursuite du dossier
- Centre de loisirs – achat d'un nouvel équipement informatique
- Restaurant scolaire – achat d'une armoire frigorifique
- Extension de réseaux ADSL sur Gironne

soit un programme total d'investissement de 86 300 €

BUDGET COMMUNE - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de vote des taux des taxes locales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de reconduire les taux 2010 des différentes taxes pour l'année 2011 soit :

- taxe d'habitation 13,11

- taxe foncière (bâti) 18,86

- taxe foncière (non bâti) 54,84

Monsieur le Maire précise que la décision de ne pas augmenter les impôts est sage, compte tenu du fort taux d'imposition déjà en vigueur.

3 - Budget Lotissement les VIGNES V

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures
Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2010 du trésorier municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François SAUVESTRE
vote le Compte Administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	0.00
	Réalisé :	0.00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	77 500.00
	Réalisé :	34 193.36
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévus :	77 500.00
	Réalisé :	11 034.00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0.00
Fonctionnement :	- 23 159.36
Résultat global :	- 23 159.36

AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Samir TRIKI, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de :	18 378.51
-----------------------------------	-----------

Un déficit reporté de :	4 780.85
-------------------------	----------

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	23 159.36
Un déficit d'investissement de :	0.00
Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	0.00
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :	

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2010 :	DEFICIT	23 159.36
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)		0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)		0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	DEFICIT	0,00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2010 :

Investissement

Dépenses :	0,00
Recettes :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	67 000.00
Recettes :	67 000.00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	0,00
Recettes :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	67 000.00
Recettes :	67 000.00

Ce budget, voté à l'unanimité, destiné à la finalisation du lotissement face à l'école qui est composé de 16 lots : 6 en locatif – 4 en accession à la propriété – 6 en vente de terrain nu – Les acquisitions de terrain ont été faites et les travaux, réalisés conjointement avec la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise, se sont soldés dans l'année 2010. Le Legs Paillhou a participé à cette réalisation en attribuant une subvention qui sera compensée par la vente des terrains à l'OPHLM pour les pavillons locatifs en accession à la propriété.

A ce jour tous les terrains nus sont vendus ou engagement est pris lors d'un compromis de vente. Ce budget sera soldé au cours de l'année 2011 et le résultat excédentaire de ce budget sera reversé à la commune

4 - LEGS PAILLHOU - RENOUELEMENT DU Bail à ferme du GRAND DOMAINE

Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration du Legs Paillhou, rappelle au Conseil Municipal que le bail de fermage accordé à Monsieur Didier FERRANDON - LE GRAND DOMAINE - à 03170 DOYET – arrivant à échéance le 10 Novembre 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de relouer à bail le GRAND DOMAINE à compter du 11.11.2010 pour une période de 9 années, à Monsieur Didier FERRANDON, aux conditions qui ont été proposées par le Conseil d'Administration et acceptées après discussion par le preneur – conditions définies dans le bail

- ❑ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision et lui donne tous pouvoirs

5 - DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE

Monsieur Sauvestre, Adjoint aux Travaux présente au Conseil Municipal le dossier de divers aménagements et travaux en vue d'améliorer la sécurité sur le territoire de la commune aux abords de l'école soit :

- ❑ Mise en place d'un sens de circulation avec Signalitique – pose de miroirs et réfection de la chaussée entre les ralentisseurs

Considérant le dossier présenté,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ❑ Accepte de réaliser des travaux d'amélioration de la sécurité sur le territoire de la commune- aux abords de l'école pour un montant total H.T de 5 370.62 € soit 6 423.26 € T.T.C
- ❑ Demande une subvention dans le cadre des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière – année 2011
- ❑ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux.

6 - DOTATION ANNUELLE DE SOLIDARITE POUR LES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE (Fonds 1) du CONSEIL GENERAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal décide d'affecter la dotation fonds 1 du Conseil Général de l'année 2011, d'un montant de 6 404 € aux programmes d'investissement suivants :

	H.T	T.T.C.
⇒ TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE – 183 - 2151		
○ Chemin Marlinat – Les Thoumazons – ralentisseur Bourg	16 680.00	19 979.28
TOTAL	16 680.00	19 979.28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ⇒ Approuve le plan de financement de ces opérations comme suit
 - Dotation fonds 1 6 404.00 €
 - Autofinancement 75.28 €
 - Emprunt 13 500.00 €
- ⇒ Confirme que les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget Primitif 2011 au programme et article cités ci-dessus
- ⇒ Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la dotation et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

7 - TABLEAU DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir et modifier le tableau de l'effectif du personnel communal en vue de la réorganisation des services municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ❑ Accepte cette proposition de modification
- ❑ Modifie et arrête le nouveau tableau de l'effectif à compter du 1^{er} septembre 2011 et au 1^{er} octobre 2011 comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- *attaché*

1 - à temps complet -

- *adjoint administratif de 2^{ème} Classe* 2 - à temps complet - au 01.10.2011

FILIERE TECHNIQUE

- *adjoint technique de 2^{ème} classe* 3 – à temps complet -
- *adjoint technique principal de 2^{ème} classe* 1 - à temps complet -
- *agent de maitrise* 1 - à temps complet -

FILIERE POLICE

- *garde champêtre en chef* 1 - à temps complet -

FILIERE ANIMATION

- *adjoint d'animation 1^{ière} classe* 1 – à temps complet - au 01.09.2011
- *animateur* 1 – à temps complet -

□ autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision

8 - ABROGATION DU PLAN D'ALIGNEMENT MIS EN PLACE EN 1992

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 9 décembre 2010, Le Conseil Municipal, a, à l'unanimité, décidé de l'abrogation du Plan d'Alignement existant sur la commune depuis 1992. Lors de cette délibération, il avait été

- ⇒ décidé de lever cette servitude d'utilité publique qui instaurait un plan d'alignement
- ⇒ dit que cette décision serait soumise à enquête publique
- ⇒ donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette décision

Les démarches administratives ont été réalisées afin d'appliquer cette décision et le Tribunal Administratif nous informe qu'il s'avère a priori, inutile de réaliser une enquête publique. Les services de la Sous-Prefecture demandent donc une rectification de la dite délibération afin de prendre en considération cette nouvelle situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ⇒ Confirme la décision de lever cette servitude d'utilité publique qui instaurait un plan d'alignement
- ⇒ Annule la décision prise le 9 décembre soumettant cette abrogation à enquête publique
- ⇒ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette décision

9 -SIVOM – Annulation de la délibération d'approbation de la modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 10 Janvier, celui-ci a approuvé la modification des statuts du SIVOM conformément à leur demande.

Or, l'EAU est désormais compétence communautaire et non communale

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ⇒ Prend en considération la remarque des Services de la Sous-Préfecture et annule la délibération citée ci-dessus
- ⇒ Charge Monsieur le Maire d'exécuter cette décision

10 - LEGS PAILLHOU – AVENANT AU BAIL DOMAINE DE LA BROUSSE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition du Conseil d'Administration du Legs Paillhou sollicitant modification du Bail signé avec Monsieur Bernard REDON en vue de soustraire à la parcelle AB 418 une superficie de terrain de 1 260 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition du Conseil d'Administration
- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au bail à ferme signé avec Monsieur Bernard REDON stipulant que
 - les deux parties s'entendent pour soustraire de la parcelle AB 418 une superficie de terrain de 1 260 m² avec une date d'effet au 30 avril 2011
 - ce retrait de terrain ne remet pas en cause les autres désignations du contrat de location en date du 11.11.2003
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision

11 - Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014.

La commune de Lavault Sainte Anne soutient le secteur de la petite enfance et de la jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé avec la Caf de l'Allier à travers le financement de l'action suivante:

- Accueil de loisirs de la commune de Lavault Sainte Anne.

Afin de poursuivre la dynamique engagée en faveur des actions enfance et jeunesse sur le territoire, et après un bilan satisfaisant du dernier Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ), Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour le renouvellement du CEJ pour la période 2011-2014.

Considérant ces éléments, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance et Jeunesse deuxième génération avec la Caf de l'Allier pour la période du 01/01/2011 au 31/12/2014.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision

12 - RENOUELEMENT DU DISPOSITIF C.L.A.S. – Contrat Local d'Accompagnement scolaire pour année scolaire 2011 - 2012

Madame LAFOND, adjointe aux Affaires Scolaires rappelle au Conseil Municipal que depuis 2005, le Contrat Local d'accompagnement Scolaire a été mis en place

Après ces six années, un bilan peut être dressé : bilan positif dans son ensemble – avec une demande grandissante de la part des familles pour cet accompagnement pendant une période du temps périscolaire.

Une proposition de reconduction pour l'année scolaire 2011 – 2012 peut donc être présentée avec maintien des modifications apportées – à savoir : aide aux leçons le lundi et jeudi et activités culturelles, scientifiques ou sportives le mardi et vendredi sous les créneaux horaires suivants – de 17 h à 18 h.

Il est rappelé que cette activité – C.L.A.S. – Contrat Local d'accompagnement scolaire – est une action de partenariat avec des financements de la C.A.F Caisse d'Allocations Familiales, de la M.S.A. et de la DDAS Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Retient cette proposition et décide de reconduire le CLAS dont le budget global 2011 -2012 équilibré en dépenses et recettes à 6 100 € est accepté
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

13 - MODIFICATION DES REGLEMENTS DES SERVICES DE Restauration Scolaire – de l'Accueil Périscolaire et de Accueil de Loisirs - Approbation des nouveaux règlements

Madame Lafond informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le règlement de ces services communaux mis à disposition des familles.

La Commission Affaires Scolaires a, au vu de certains problèmes rencontrés, travaillé sur les fonctionnements des services de restauration scolaire, d'Accueil Périscolaire et d'Accueil de Loisirs et propose d'instituer de nouveaux règlements intérieurs afin de répondre à l'attente des familles.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ❑ Approuve les règlements annexés à la présente délibération, règlements qui seront remis à chaque famille d'enfants accédant à ces services communaux
- ❑ Charge Monsieur le Maire de mettre en application cette nouvelle mesure à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011 et de prendre toutes décisions s'y affairant
- ❑ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

17 - Questions diverses

Monsieur BIERJON signale que pour la manifestation du TRAIL, des barrières et différents matériels ont été entreposés à l'église. Ce bâtiment étant un lieu de culte, il souhaiterait qu'une telle démarche ne se renouvelle pas. Monsieur Le Maire prend acte et demande à ce que cela soit signalé en débriefing de la manifestation.

Monsieur BIERJON rappelle la demande de réparation de la toiture de la sacristie ainsi que la pose d'un panneau d'affichage extérieur. Monsieur SAUVESTRE est chargé de d'étudier ces requêtes.

Monsieur REDUREAU confirme sa proposition faite lors de la commission budget, soit de renégocier l'ensemble des contrats téléphoniques et internet de la commune. Un état des lieux est en cours et lui sera remis très prochainement.

Monsieur LEPILLER demande où en est le recrutement de la remplaçante de Monique VELUT au secrétariat. Monsieur le Maire, confirme qu'environ 60 candidatures sont parvenues en mairie – un jury composé du maire, de Christine ROY - Laurent CHRIST – de Benoit REDUREAU – de Madame FAURE – BOUYERE directrice du Centre de Gestion de l'Allier et de Joëlle BODEAU ont reçu 12 personnes présélectionnées de par leur CV. Deux personnes ont été retenues et il a été décidé de leur proposer des temps de découverte à chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.